

Le 28 mars 2024,

### Mesures mises place dans le cadre du plan Vigipirate Urgence Attentat

Depuis lundi 25 mars 2024, nous sommes informés que la France est placée en  
**VIGIPIRATE URGENGE ATTENTAT.**

Ce niveau relevé d'alerte nous impose un ensemble de mesures pour renforcer la sécurité de tous.

- **Entrée et sortie de l'établissement :**

Les horaires d'ouverture du portail sont inchangés, les élèves présentent impérativement leur carnet de correspondance à l'entrée, un contrôle visuel du sac peut être réalisé.

Les regroupements sont interdits devant l'établissement,

Les élèves sont invités à rentrer et ne pas « stagner » devant le collège. (exemple beaucoup d'élèves sont déposés avant 8h par les familles et les élèves choisissent de rester devant lorsque leur emploi du temps débute à 8h30 ou 9h.). Un service de permanence est programmé dans ce sens.  Ils ne pourront en aucun cas rester devant l'établissement.

- **Registre de présence**

Toute personne entrant dans l'établissement doit se signaler, ce registre existe déjà à l'accueil, un autre est mis en place au service livraison cuisine.

- **Prise de rendez vous obligatoire**

Toute personne souhaitant rencontrer un personnel doit prendre rendez vous au préalable, la personne sera alors annoncée.

La direction,

